LA CATASTROPHE DE LAGNY

LES FUNÉRAILLES DE M. SCHLEITER, député-maire de Verdun, ont eu lieu hier

Les funérailles de M. Schleiter, député-maire de Verdun, se sont déroulées jeudi matin et ont revêtu un caractère de grande solennité. Dans toute la ville, les drapeaux sont en berne ; les magasins ont fermé leurs portes. Dès 9 h., le public n'est plus admis devant le catafalque.

Le cortège se forme près de la cour de l'Hôtel de Ville. Il comprend des délégations de toutes les sociétés, de toutes les écoles de la ville, de tous les services publics et de toutes les administrations civiles, militaires et religieuses.

Parmi les personnalités présentes, on remarque le maréchal Pétain, MM. Moncelle, vice-président de la Chambre des députés ; le commandant Brunelot, représentant le ministre de l'Air ; Collart, chambellan de la Cour, représentant S.A.R. la grande-duchesse de Luxembourg ; le conseiller Wehler, représentant le gouvernement luxembourgeois ; le gouverneur de Verdun ; MM. Pagny, préfet de la Marne, ancien préfet de la Meuse ; les sénateurs et députés de la Meuse ; les membres du Conseil général, du Conseil d'arrondissement et les maires des communes de la région, etc...

LES FUNÉRAILLES DE M. H. ROLLIN, député-maire de St-Dizier

Les funérailles de M. Henri Rollin, député-maire de Saint-Dizier, qui a trouvé la mort dans la catastrophe de Lagny, ont eu lieu hier matin, au milieu d'une affluence considérable venue de tous les points du département de la Haute-Marne.

Mercredi, la population de Saint-Dizier a défilé devant le corps exposé à l'Hôtel de Ville de 13 heures à minuit. Hier matin, à 10 heures, le défilé a repris devant la chapelle ardente, où plus de 150 couronnes ont été déposées pendant que des registres se couvraient de signatures. La mairie a été décorée de tentures noires et les armes de la ville voilées de crêpe. Les lampadaires de la place Aristide-Briand et des rues conduisant au cimetière ont été allumés et également garnis de crêpe.

Les enfants des écoles et les sociétés locales, après avoir salué la famille du disparu, se sont groupés devant le corbillard où doit être déposé le cercueil et derrière lequel ont pris place de nombreux parlementaires : MM. André Hesse, vice-président de la Chambre ; Lorgeré, député des Côtes-du-Nord ; M. Ancel, préfet de la Haute-Marne, les représentants d'un grand nombre de sociétés et d'administrations, etc.

A 11 heures, le cercueil porté par des sapeurs-pompiers, est placé sur le corbillard, puis il est recouvert d'un drap violet sur lequel sont déposées les écharpes de député et de maire de M. Henri Rollin.

La sonnerie « Aux champs » retentit. Les drapeaux et les bannières s'inclinent. La foule massée sur la place Aristide-Briand, observe un silence impressionnant. M. André Hesse, qui prend le premier la parole, retrace la carrière politique de M. Henri Rollin, jeune parlementaire, admirable de probité, digne de tous les espoirs. M. Ancel, préfet de la Haute-Marne, rappelle la belle et rapide carrière du disparu.

Après une nouvelle sonnerie « Aux champs », le cortège se met en marche. En tête s'avancent les sociétés locales, les enfants des écoles, les drapeaux et l'Harmonie des sapeurs-pompiers, qui joue des marches funèbres.

Derrière le corbillard marchent la famille de M. Henri Rollin, les parlementaires, la représentation départementale et communale, suivie d'une foule innombrable. Le cortège arrive au cimetière de Gagny à midi. Une sonnerie de clairons et une marche funèbre saluent une dernière fois la dépouille mortelle, et la foule se disperse sous un ciel terne et pluvieux.

Les funérailles à Rouen d'une autre victime : Mlle Alice Renoult

Jeudi matin, en présence d'une assistance nombreuse, ont eu lieu, en l'église Saint-Paul, à Rouen, les obsèques de Mlle Alice Renoult, élève de l'Ecole des Beaux Arts de Rouen, décédée, à l'âge de 18 ans, des suites des blessures reçues dans la catastrophe de Lagny. Le père de la jeune fille était rentré la veille au soir, de Paris, où il avait recueilli le dernier soupir de sa femme, mortellement blessée dans la catastrophe. L'inhumation de Mme Renoult aura lieu samedi.

AUTRES CÉRÉMONIES

Les obsèques de neuf des victimes de la catastrophe de Lagny ont eu lieu hier à Epernay en présence d'une foule énorme. D'autres obsèques seront célébrées vendredi et samedi.

Encore un mort

On apprend le décès d'un des blessés de la catastrophe. Il s'agit d'un jeune homme de quinze ans, nommé Jean Venderbruch fils d'un premier mariage de Mme Dufour, dont les obsèques ont eu lieu hier matin.

Ce matin ont eu lieu les obsèques de plusieurs habitants de Château-Thierry et des environs tués dans la catastrophe de Lagny. Celles de Mlle Henriette Poulette, infirmière au dispensaire de Château-Thierry, ont été célébrées à l'église Saint-Crépin. Le maire, M. Lescarcelle, plusieurs conseillers municipaux et Mme Linet, présidente du dispensaire, y assistaient.

Les obsèques du comte Bernard de Bade et de ses deux enfants Elzéar et Gilberte ont eu lieu à Condé-en-Brie. à Vieilles-Maisons ont eu lieu les obsèques du soldat Henri Dansin qui rentrait dans ses foyers, après cinq années de service. Mlle Geneviève Dast a été inhumée à Barzy-sur-Marne.

A Connigis ont eu lieu les obsèques civiles de M. et Mme Lucien Maolin et de leur fils, Marcel, originaire de Chierry (Aisne).

L'APPLICATION DE LA LOI DE REDRESSEMENT BUDGÉTAIRE

M. Marchandeau examine les mesures propres à la faciliter

M. Marchandeau, ministre du budget, prépare un système de mesures destinées à faciliter l'application de la loi, de redressement budgétaire, votée par le Parlement avant la séparation des Chambres, système qu'il fera approuver par le gouvernement, au cours d'un prochain conseil des ministres.

Contrôle fiscal

Tout d'abord, le ministre se préoccupe d'assurer le fonctionnement du contrôle fiscal. Il indiquera, par voie de circulaire, comment on devra concevoir le système de la carte d'identité instituée par la loi. Il se préoccupe également de la nomination de la commission qui, conformément aux dispositions du texte législatif, sera chargée d'élaborer, dans un délai de six mois, un projet de réforme et de simplification du système fiscal en vue d'en obtenir un meilleur rendement et qui sera chargée, d'autre part, de proposer toutes mesures susceptibles de réduire et de limiter les dépenses publiques.

Economies

En outre M. Marchandeau fixera les pouvoirs du comité supérieur d'économies, prorogé par la loi de redressement financier. Ce comité continuerait de siéger au ministère des finances. Le ministre fixera les conditions dans lesquelles cet organisme devra procéder à la révision des indemnités.

Enfin, M. Marchandeau demandera à ses collègues de lui soumettre des propositions permettant de supprimer et de limiter les cumuls d'emplois dans les divers services ministériels. Après avoir centralisé ces propositions, le ministre préparera le décret qui réalisera, conformément à la loi, la réforme administrative.

Prochain discours de M. Bonnet

Mardi 2 janvier, M. Georges Bonnet, ministre des Finances, prononcera un discours sur la situation financière au cours d'un banquet qui lui sera offert à Périgueux par les comités radicaux de la Dordogne.

M. PIERRE RENAUDEL PARLE DE LA SCISSION

M. Pierre Renaudel, qui villégiature à Arles-sur-Tech, a refusé de se laisser interviewer. Cependant, il a bien voulu répondre à la question précise suivante qui lui était posée :

En admettant qu'un jour le parti néo-socialiste triomphe, est-ce que vous absorberiez les S.F.I.O., unifiant les deux tendances sous votre signe ?

« Le parti S.F.I.O. est une grosse machine qui a quarante ans d'existence; il ne faut pas prévoir si loin ; jamais je n'aurais quitté le parti S.F.I.O. si, par un manque de psychologie total, il ne m'avait expulsé, comme si en coupant une branche, on pouvait espérer que périraient les racines. Le grand coupable de la scission c'est Paul Faure. Il écrit tous les jours le même article, parle d'une révolution à laquelle il ne croit pas parce qu'il la sait impossible sous ses formes du passé. Il a, de même, accompli et poursuivi un désastre et nous savons, nous, tout le travail auquel nous avons à nous livrer pour réparer les dégâts. »

LA CRISE DU THÉATRE

M. de Monzie a reçu les représentants des directeurs de spectacles de France

La Chambre syndicale des Directeurs de théâtres de France communique :

« La situation des spectacles en France. — M. de Monzie, ministre de l'Education nationale, a reçu les représentants des directeurs de spectacles de France : MM. Mauret Lafage, Charles Delac, Moncharmont, Raoul Audier, Forval, Daurelly et Hubert Génin, qui étaient accompagnés des représentants du groupe de défense du spectacle à la Chambre des députés : MM. Jardel, président ; Soulié, Henri Clerc, Lafaye, Ballu, députés.

» Un long entretien a été presque entièrement consacré à la crise du théâtre lyrique et dramatique de province et aux difficultés croissantes des tournées théâtrales en raison de la multiplicité des spectacles radiodiffusés. »

LES RECOUVREMENTS EN NOVEMBRE

Les recouvrements opérés pendant le mois de novembre dernier au titre du budget général se sont élevés à la somme globale de 3.346.402.500 francs.

En ce qui concerne les recouvrements effectués en novembre sur les contributions indirectes et monopoles, il y a par rapport aux évaluations budgétaires, une moins-value de 94.867.000 et pour les domaines une plus-value de 11.175.900 fr. Les recouvrements opérés pendant le mois de novembre présentent par rapport aux recouvrements du même ordre opérés pendant le mois de novembre 1932 pour les contributions directes une moins-value de 120.995.000 fr., pour les contributions indirectes et les monopoles une plus-value de 72.489.000 fr., pour les domaines une plus-value de 12.065.900 francs.

LES GAGNANTS de la F. N. des BLESSÉS DU POUMON ET CHIRURGICAUX

Voici la liste des numéros gagnants de la Souscription à lots de l'année 1933.

Le tirage a eu lieu à la Maison de la Mutualité, à Paris, le jeudi 14 décembre, à 23 heures.

GROS LOTS

LE N° 83.776 DE LA SERIE B GAGNE 100.000 FRANCS

N°			Lots
98.891	Sie	D :	Voiture Renault (Primaq.)
07.732	»	B :	» » »
33.390	»	B :	» » (Monaq.)
70.455	»	H :	» » »
87.353	»	G :	Salle à manger.
73.302	»	F :	Chambre à coucher.
29.614	»	B :	Machine à coudre «Singer».
80.944	»	A :	Machine à coudre «Singer».
95.773	»	C :	Poste de T. S. F.
20.016	»	H :	Poste de T. S. F.
15.161	»	H :	Phonographe.
67.484	»	B :	Phonographe.
59.383	»	E :	Montre or de dame.
85.785	»	D :	Montre or d'homme.
75.041	»	A :	Bicyclette « Peugeot ».
12.301	»	H :	» »
96.437	»	C :	» »
46.207	»	H :	» »
3.402	»	A :	» »
11.598	»	I :	» »
6.003	»	I :	» »
39.564	»	B :	» »
41.224	»	B :	» »
87.728	»	A :	» »

10.000 autres lots supplémentaires ont été tirés au sort et attribués de la façon suivante sans distinction de série.

Tous les numéros se terminant par les chiffres suivants sont gagnants :

0340 0356 0496 0498 0678 1019 1301 1333
1488 1503 1559 1625 1681 1683 1767 1880
2042 2200 2515 2688 2717 2822 2894 2902
3188 3309 3534 3625 3654 3727 3826 3923
4070 4189 4199 4362 4391 4398 4408 4466
4500 4553 4569 4587 4607 4611 4736 4859
4881 5091 5226 5483 5543 5690 5707 5920
6361 6537 6723 7018 7082 7121 7244 7368
7430 7433 7503 7529 7623 7754 7897 8043
8144 8366 8386 8401 8447 8552 8601 8702
8712 8723 8782 8814 9007 9056 9129 9182
9202 9184 9452 9504 9526 9544 9661 9709
9713 9762 9793 9942

Avis aux gagnants. — Pour retirer les lots, s'adresser au siège de la Fédération des Blessés du Poumon, 57, rue Boblillot, à Paris (XIIIe).

HORRIBLES DRAMES DE L'ADULTÈRE ET DE LA JALOUSIE

Un imprimeur de **Fougerolles**, nommé Albert Robert, a étranglé sa femme qu'il avait fait condamner précédemment pour adultère. Le meurtrier a ensuite tiré trois coups de revolver sur son rival, André Causeret, qui a été grièvement blessé et s'est tiré ensuite une balle dans la région du cœur. Son état est désespéré.

A Metz, un ancien officier nommé Leon Deglin, âgé de 46 ans, marié depuis août dernier à une veuve de 37 ans, a tué celle-ci au cours d'une scène de jalousie, dans un café qu'ils exploitaient et s'est suicidé ensuite d'une balle tirée dans la tempe droite.

100 PERSONNES TUÉES PAR LE FROID AUX ÉTATS-UNIS

Un froid rigoureux et des tempêtes de neige ont occasionné la mort de plus de 100 personnes sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis. Dans la seule ville de Chicago on compte 18 morts. Dans l'Etat de Wisoonsin, il y a un total de 21 morts. Sur certains points de l'Etat de Minnesota, la température est tombée hier à 47° centigrades au-dessous de zéro ; à White-River (Ontario), on a enregistré 56° au-dessous de zéro.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Vendredi 29 décembre.** — Soleil : lever : 7 h. 46 ; coucher : 16 h. ; Lune : lever : 15 h. 41 ; coucher : 6 h. 33. Aujourd'hui : Ste-Eléonore. — Demain : Saint-Sabin.

MÉTÉOROLOGIE. — **Station de Lille.** — Observations faites le 28 décembre 1933, à 18 h. : Baromètre : 741 mm. 5 ; baisse depuis la veille, à 18 h. : 7 mm. 3 ; Thermomètre : Fronde : 2.3 ; Minima : 0.8 ; Maxima : 3.2 ; Etat hygrométrique : 97 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : néantes ; Direction du vent : Sud-Est ; Force : Assez fort ; Direction des nuages : Pas d'observations ; Etat du ciel : couvert ; Temps probable pour aujourd'hui : Un peu froid ; brumeux.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — **Région Nord.** — Amélioration ; Ciel couvert avec pluie ou neige, devenant trois quarts couvert ou couvert avec éclaircies et averses ; Vent modéré de Sud passant à Nord-Est puis à Est. — Le minimum de température sera sans changement sur celui de la nuit précédente.

MARIAGE. — On annonce le prochain mariage de M. Just Evrard, de Lens, frère de M. Raoul Evrard, député du Pas-de-Calais, avec Mme Emilienne Moreau héroïne de Loos-en-Gohelle, titulaire de plusieurs décorations françaises et étrangères.

DE PASSAGE. — Parmi les voyageurs qui se sont embarqués hier à Calais, à bord du paquebot « Canterbury » de 15 h. 45 se trouvait Maurice Chevalier la vedette française, qu'on a surnommée « l'Ambassadeur français de la Chanson moderne », lequel se rendait à Londres, et dont le sourire fut vite identifié par les habitués de la Gare Maritime.

LA NAVIGATION REPREND AU RALENTI

HIER, SUR LE CANAL D'AIRE A LA BASSÉE, UNE PÉNICHE A TRACÉ LA ROUTE AUX AUTRES A TRAVERS LES GLAÇONS

A CUINCHY, un batelier audacieux, qui venait de quitter LA BASSÉE quelques heures auparavant, trace la route et, à l'avant de sa péniche, casse les glaçons qui gênent encore la circulation fluviale.

Depuis plus de quinze jours la navigation dans la majorité de nos cours d'eau du Nord était interrompue. Bloquées par les glaces, épaisses de 20 à 30 centimètres, les péniches étaient restées prisonnières dans les « gares » ou le long des rives.

Hier, enfin, las d'attendre — car il faut vivre durant ces quinze jours et les mariniers surtout connaissent le sens du mot « économies » — quelques patrons de péniches ont pris l'audacieuse initiative d'« inaugurer la route ».

Voyageant à la vitesse d'une tortue à travers les glaces énormes charriées par le courant ; arrêtés souvent par de larges et épais tapis blancs qui leur barraient la route, cassant les bandes qui menaçaient de s'enfoncer dans les flancs de leur péniche, les mariniers ont tenu bon malgré tout et s'en sont allés vers le port proche qu'ils devaient atteindre quinze jours plus tôt.

Fermeture des barrières de dégel dans la Somme

La Préfecture de la Somme informe que les barrières de dégel seront fermées dans le département de la Somme, aujourd'hui vendredi, à 6 h. du matin.

La politique régionale

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DANS LA 1re CIRCONSCRIPTION DE CAMBRAI

PARTI RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

La biographie de M. ROCHE

Le Parti Radical et Radical-Socialiste présente aux élections législatives prochaines dans la première circonscription de Cambrai, M. **Emile ROCHE**, Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, Président de la Fédération du Nord du Parti Radical et Radical-Socialiste ; Vice-président de ce Parti et Membre de la Société des Agriculteurs du Nord.

M. Emile Roche est originaire d'Estaires où il a conservé de vives et solides amitiés.

M. Emile ROCHE

Le candidat fait partie de cette génération du feu qui est passée directement de la caserne aux tranchées. Simple soldat, puis sergent lieutenant, M. Emile Roche a fait toute la guerre tout sur le front français qu'en Orient où il partit comme volontaire.

Aussitôt après l'armistice, il revient à La Gorgue où, avec son père il s'emploie à organiser la reconstitution du coin natal. En 1920 il fonde la Coopérative de reconstruction du canton de Merville.

De 1920 à 1925, il travaille au redressement de ces communes si durement éprouvées.

A la mort de M. le Sénateur Delierre, M. Emile Roche devient le président actif de la Fédération du Nord du Parti Radical et Radical-Socialiste, qui, sous son impulsion et en peu de temps, de 1.200 membres passe à 7.000.

A l'occasion du renouvellement sénatorial dans le Nord, il fut aux côtés de MM. Paul Bersez, Daniel-Vincent et Demesmay, sénateurs qui triomphèrent.

M. Emile Roche a le souci de tenir ses engagements et dans la campagne rude qui s'engage il associe au cran au mordant du polémiste militant la courtoisie loyale à laquelle ses adversaires ont toujours rendu hommage.

PAS DE COURSES A AUTEUIL AUJOURD'HUI

En raison de l'état du terrain, la réunion qui devait avoir lieu à Auteuil aujourd'hui est annulée.

L'ARRESTATION D'UN ESCROC A VALENCIENNES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Chez les fournisseurs

M. Alexandre Martin, négociant, place d'Armes, reçut le 12 décembre, la visite de M. de Franciscis, qui lui déclara qu'ingénieur de l'école centrale des wagons-lits, à Paris, il venait monter à Valenciennes, 31, avenue du Sénateur-Girard, un bureau-agence de tourisme.

Le directeur choisit alors un luxueux mobilier d'une valeur de 12.000 fr. : salle à manger, chambre à coucher, couvertures, divan, etc., furent livrés et installés dans les locaux de l'« International Touriste-Office ».

Cette première livraison effectuée, de Franciscis se rendit chez M. Louis Quinet, quincaillier, 5, rue de Lille ; là, se disant envoyé par M. Thiéry, électricien, il commanda pour 1.128 fr. de marchandises, couteaux, rasoir, ustensiles divers, etc. ; devant la référence de M. Thiéry, M. Quinet n'hésita pas à livrer les marchandises ; de Franciscis alla chez d'autres commerçants et notamment chez M. Wibault, place d'Armes, où il se fit expédier à différentes reprises pour environ un millier de francs de victuailles.

Le directeur devait payer par « échelons » ses fournitures.

Arrêté

Les allures singulières de cet individu attirèrent l'éveil chez des fournisseurs sollicités.

Ceux-ci se renseignèrent et apprirent que le soi-disant de Franciscis avait donné un faux nom.

Des plaintes furent alors déposées entre les mains de M. Binard, commissaire central, qui chargea les inspecteurs Fontaine et Hurbain de prendre en « filature » le directeur de l'agence.

A la suite des renseignements recueillis, de Franciscis était appréhendé jeudi matin et conduit au commissariat central.

Son arrestation provoqua parmi son personnel une vive émotion.

Eh quoi ! le patron un escroc ! Le bureau, une fumisterie ! Les appointements en perspective : fumée ?

Il fallut bien se rendre à l'évidence.

Déjà condamné

Habilement « cuisiné » par M. Binard, commissaire central, de Franciscis déclara qu'il se nommait en réalité Paul Gendre, né le 2 mars 1898, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise). « De Franciscis est, déclara-t-il, le nom de ma mère ».

Il est marié et est père d'une fillette âgée de 6 ans ; mais il ignore actuellement le domicile de sa femme et de son enfant.

D'après lui, il aurait déjà subi deux condamnations pour abus de confiance et escroquerie.

La première, en 1929, à quatre mois de prison, par le tribunal correctionnel de Strasbourg ; la seconde, en 1930, à six mois de prison par le tribunal de Marseille.

Gendre ajouta qu'il avait fait appel de ses deux jugements.

Le Parquet jugera.

Il aurait fréquenté l'Ecole des Arts et Métiers et ensuite l'Ecole Centrale de Paris, qu'il quitta en 1922 sans aucun diplôme, néanmoins, il se disait ingénieur. Il fut occupé à Paris et vint ensuite, au début de ce mois, installer, avenue du Sénateur-Girard, les bureaux de l'« International Tourist-Office... » Mais M. Binard pressa l'interrogatoire.

Gendre, questionné sur les plaintes déposées par MM. Marten, Quinet et Wibault, répondit « froidement » qu'elles n'étaient ni exactes, ni fondées.

« Bientôt, dit-il, lorsque je retournerai dans mes bureaux, des preuves accablantes réduiront à néant ces accusations. »

En attendant, Gendre, dont la tenue n'inspire cependant qu'une relative confiance, a été mis à la disposition du Parquet qui l'a fait écrouer.

D'autres plaintes sont imminentes.

UN OUVRIER ÉLECTROCUTÉ A BOUSSU, PRÈS DE MONS

Un pénible et curieux accident s'est produit jeudi après-midi, dans la cour de la ferme de M. Philibert Malisse, demeurant route de Quiévrain, à **Boussu**.

Des ouvriers étaient occupés au service d'un entrepreneur de passage et poussaient une batteuse devant laquelle se trouvait une locomobile. La cheminée de celle-ci s'accrocha à des fils électriques tendus au-dessus de la cour. Les ouvriers reçurent une formidable secousse et lâchèrent prise, mais l'un d'eux, le nommé Henri Dubois, âgé de 40 ans, qui poussait sur la roue en fer de la locomobile, resta accroché à celle-ci et fut foudroyé. Quand on s'empressa pour lui porter secours, il était mort, et malgré la respiration artificielle, on ne put le rappeler à la vie.

Henri Dubois était célibataire et habitait Boussu.

L'ACCIDENT D'AVIATION DE SIDI-AHMED

LES FUNÉRAILLES DU QUARTIER-MAITRE BOCAGE DE DUNKERQUE

Les obsèques du quartier-maître Bocage, tué dans l'accident d'hydravion de Sidi-Ahmed, ont été célébrées jeudi matin, à Ferryville, en présence du vice-amiral de Laborde, préfet maritime ; d'un contrôleur représentant le résident général ; de toutes les autorités civiles et militaires.

Le corps sera transféré à Dunkerque.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge

COUR D'APPEL DE DOUAI

La fraude à Baisieux

Surpris en flagrant délit de contrebande à **Baisieux**, Léon Leleu fut condamné par le tribunal de **Lille** à 10 jours de prison et 3.640 fr. 75 d'amende.

Par défaut, la **Cour confirme la décision des premiers juges.**

Les accidents de la route

A **BETHUNE**. — Le chauffeur Moïse Lamblin pilotait un autobus de la S.T.A.R., quand à proximité de la gare de **Béthune** il renversa un cycliste, M. Menu, qui fut tué sur le coup.

Le tribunal correctionnel estima que les responsabilités de l'accident incombaient pour les 2/5 au chauffeur et pour les 3/5 à la victime.

En conséquence Lamblin fut condamné à 100 francs d'amende et à payer à la veuve Menu 40.000 fr. de dommages-intérêts et une rente de 1.200 fr. à sa fille âgée de 15 ans.

L'affaire, en appel, est plaidée par Me Jardel et Me Phalempin.

Arrêt au 25 janvier.

A **ROCLINCOURT**. — M. Berton circulait en auto sur la route de Lens à Arras lorsqu'il voulut dépasser une autre voiture pilotée par Mme Wailler qui se trouvait avec son mari.

Après avoir roulé côte à côte assez longtemps les deux véhicules s'accrochèrent à **Roclincourt**. M. Berton avait serré à droite et sous le choc la voiture des époux Wailler tomba dans un champ en contrebas de trois mètres. M. et Mme Wailler furent blessés et leur auto détruite.

Le tribunal retint 4/5 de la responsabilité à M. Berton et le condamna à 100 francs d'amende et à payer 20.000 francs de provision à la partie civile.

Me Phalempin et Me Allaert devaient plaider dans cet affaire qui est remise au 15 mars.

Infraction au Code du travail

MM. Van Gertruy et Arthur Deleu furent condamnés par le tribunal de **Lille** à diverses contraventions pour avoir fait travailler leurs ouvriers en dehors des heures réglementaires.

Par contre MM. Jacques Stulmeyer et René Ducarne, poursuivis pour un délit analogue furent acquittés à **Avesnes** et à **Valenciennes**.

Sur appel « à minima », l'affaire revient devant la Cour. L'avocat général Dorly soutient la prévention. Puis Me Bataille, Preen et Allaert plaident pour les prévenus.

La Cour rendra son arrêt le 25 janvier.

Un acquittement

Tenancière d'un estaminet à **Roubaix**, Stanislawa Wygas, de nationalité russe, fut poursuivie à **Lille** pour excitation à la débauche. Elle fut condamnée à six mois de prison et 300 fr. d'amende.

En appel l'affaire est plaidée par Me Vanhoucke.

La Cour faisant bénéficier la prévenue du doute qui plane sur cette histoire, réforme le jugement d'instance et acquitte la femme Wygas.

Banqueroute à Guines

La Cour confirme, par défaut, la condamnation à 2 mois de prison infligée par le tribunal de **Boulogne**, à Robert Leuviel, prévenu de banqueroute.

LA GRÈVE DE 24 HEURES DES DOCKERS

A Dunkerque et à Calais des manifestations se sont déroulées sans incident

Une grève de 24 heures ayant été décidée pour hier dans tous les ports, par solidarité avec les dockers d'Dunkerque, ceux-ci ont tenu à se livrer à une manifestation dans la rue. La démonstration avait été autorisée à la condition que les femmes ne participent pas au cortège. Cette manifestation s'est déroulée sans incident. Un long cortège, encadré de gardes mobiles, s'est rendu de la Bourse du Travail jusqu'au port. Pendant ce temps les femmes se rendaient au siège du groupement patronal de l'Union Maritime et Commerciale où une délégation a été reçue. Au port, près de 1.500 ouvriers volontaires ont travaillé.

A DUNKERQUE

Comme nous l'avions annoncé les dockers dunkerquois lockoutés se sont réunis hier matin, à la salle l'Avenir, au nombre d'un bon millier.

M. Huysghe se rendit à l'Hôtel de Ville afin d'y rencontrer M. Charles Valentin, maire, et lui demander de vien vouloir revenir sur sa décision, d'interdire la participation des femmes au cortège qui était projeté.

Le maire de Dunkerque avait dû prendre cette mesure à la suite des propos tenus par les délégués unitaires parisiens.

M. Charles Valentin confirma simplement ce qu'il avait déjà décidé et M. Huysghe dut en faire part à l'assemblée.

On convint alors que les femmes se rendraient, elles, séparément à l'Union Maritime et Commerciale pendant que les dockers feraient leur manifestation.

Cette dernière se déroula normalement à 11 h. 30, les participants chantant l'« Internationale », sur l'itinéraire habituel et se groupant sur le terre-plein du Leughenaer pour entendre la harangue de leur secrétaire M. Huysghe.

Le service d'ordre était considérable. Il était placé sous la direction du chef d'escadron Henry, commandant les forces mobiles et de M. Henry, commissaire central de police.

Notons qu'une cinquantaine de dockers virent leurs noms relevés, aux fins de radiation de chômage, la municipalité de St-Pol ayant procédé elle aussi à des radiations.

L'entrevue des épouses de dockers et du groupement patronal

Ainsi que nous le disons plus haut, un groupe de femmes de dockers s'est rendu au siège de l'Union Maritime et Commerciale où cinq d'entre elles furent reçues par les membres du conseil de direction du groupement patronal.

Elles demandèrent à ces derniers la réouverture du Port de Dunkerque pour leurs époux et le retrait des gardes mobiles.

A ces demandes le conseil de direction répondit en rappelant les motifs qui firent déclancher le lock-out.

Ils ont souligné également ceux qui les empêchaient de reprendre tout pourparler avec les dirigeants unitaires.

Le conseil de direction, à la tête duquel se tenait M. De Clebsattel, a déclaré qu'il avait le plus grand souci d'éviter toute complication nouvelle, et que pour cela ils avaient invité les ouvriers à reprendre le travail, en s'adressant aux maisons du port.

Il a ajouté de plus qu'ils maintenaient leur volonté de ne plus traiter avec les dirigeants unitaires.

La délégation féminine a rendu compte de cette conversation au syndicat des dockers, à 13 heures.

Le député Ramette à Dunkerque

Le député communiste Ramette est arrivé à Dunkerque à 12 h. 15.

Il a aussitôt rendu compte de ses démarches, près du ministre du Travail, aux dockers qui pour l'entendre se sont rendus l'après-midi même à la salle l'Avenir.

Le paiement des secours de chômage

On va payer aujourd'hui vendredi aux dockers lock-outés une somme de 145.291 francs, répartie sur 2.748 ouvriers. Elle se décompose comme suit :

Dunkerque : 1.153 dockers toucheront 66.468 fr. 50 ; Saint-Pol-sur-Mer : 695 dockers toucheront 35.703 fr. 50 ; Rosendaël : 350 dockers toucheront 20.700 fr. ; Coudekerque-Branche : 186 dockers toucheront 11.754 fr. 50 ; Petite-Synthe : 115 dockers toucheront 7.005 fr. 50 ; Malo : 69 dockers toucehront 3.659 fr.

A signaler que le nombre des dockers assistés durant la période précédente, était de 2.443. Il y a donc une diminution de 35 dockers.

A CALAIS

Avant-hier, vers 16 heures, 2.000 chômeurs et dockers se sont massés devant la Mairie et une délégation a été reçue par MM. Wood et Melle, adjoints au maire.

La délégation a obtenu l'assurance que la journée de grève du lendemain ne serait pas contrariée.

Il n'y eut aucun incident. Hier, à 9 h., les dockers et les mariniers de Calais se réunissaient place de Suède, pour manifester contre les contingentements.

Précédés des insignes des deux syndicats, ils se rendirent, au nombre de 300 devant l'Hôtel de Ville et une délégation, reçue par M. Verschoore, secrétaire de Mairie, lui remit un cahier de revendications concernant l'abolition des contingentements et l'application des allocations familiales.

M. Verschoore a promis de remettre le document au Député-Maire.

Le cortège, auquel se joignirent les

FEUILLETON DU 29 DECEMBRE. — N° 8

LA COMTESSE SARAH

par Georges OHNET

Résumé des précédents feuilletons

Le comte de Canalheilles, brillant officier, attaché à l'empereur Napoléon III avait pour ami intime le général Séverac, d'origine plébéienne. Le général est tué pendant la guerre de 1870. Il laisse une veuve et un fils unique, Pierre, qui est sous-lieutenant.

Promu général de division, le comte de Canalheilles s'attache le jeune homme comme officier d'ordonnance et vient s'installer à Paris dans son hôtel du faubourg Saint-Honoré. Célibataire, le comte a pour ami intime le colonel Merlot, rude soldat de la vieille école, dont la fille Madeleine est la grande amie de Blanche de Cygne, la nièce du comte de Canalheilles. Le père de Blanche est un vieil avare extrêmement riche. Chargé de mission en Italie, le comte emmène avec lui Pierre Séverac.

Des enfants passaient, pressaient une mandarine au tas, et s'en allaient en la mangeant, sans que personne leur fît une observation. Une telle abondance devenait banale et, sans inconvénient, on pouvait faire la part des innocents maraudeurs.

Le lendemain de leur arrivée, le comte voulut mener Séverac déjeuner à sa Réserve pour manger chez Roubion la célèbre bouillabaisse, à laquelle on ne peut se dispenser de goûter, quitte à avouer après que c'est un plat digne de la cuisine des Borgia.

Ces messieurs suivaient, en fumant un cigare, la promenade pour se rendre au restaurant, quand une voix absolument dénuée d'accent marseillais retentit à leurs oreilles :

— Eh ! mon cher comte, où allez-vous comme ça ?

Le comte se retourna. Un jeune homme, vêtu d'un costume à petits carreaux marrons et blancs, coiffé d'un feutre gris, le monocle dans l'œil, un léger bambou à la main, le regardait en souriant :

— Eh ! c'est le sire de Bligny ! s'écria gaiement le général. Puis après lui avoir présenté Pierre Séverac :

— Mais vous n'êtes pas seul à Marseille, mon cher ami ? dit Canalheilles. La duchesse est avec vous ?

— Non ! répondit négligemment le duc ma femme est restée à Naples avec son père, M. Moulinet, qui a décidement l'esprit vaste, a entrepris des fouilles au pied du Vésuve. Il y a payé pour cela une redevance au gouvernement italien. Il veut enrichir les musées français de quelques antiquités romaines.

— Ah ça ! mais je croyais que monsieur votre beau-père était député... Il ne siége donc pas ?

— Il a demandé un congé. C'est un excellent père que M. Moulinet. Il tient compagnie à sa fille qui a des goûts assez sédentaires...

— Tandis que vous ?

— Oh ! moi, j'aime le mouvement et je ne suis pas ivre de la vie de famille. Les soirées à la clarté de la lampe paisible sont sans charmes pour moi. J'ai trouvé à Capri un yacht de plaisance à vapeur, dont un armateur de Livourne voulait se défaire. Une occasion ! Je l'ai acheté et je cours quelques bordées le long de la côte...

— Seul ?

— Oh ! vous ne voudriez pas mon général ! reprit gaiement le duc. La solitude encore une chose que je n'aime pas follement. Non. J'ai trouvé, à Gênes une société d'Anglaises et d'Américaines charmantes...

— D'occasion, comme le yacht ?

Le duc souleva son chapeau et d'un air grave :

— Pardonnez-moi, mon cher comte, ma compagnie fait incontestablement du tort à ces dames, mais je vous atteste que ce sont des femmes du meilleur monde. Nous déjeunons tous ce matin à bord du yacht. J'attends mon monde qui est allé visiter le château Borelli. Soyez des nôtres. Je vous présenterai et vous passerez la journée gaiement, car je réponds que nous n'engendrons pas la mélancolie.

— Je ne demande pas mieux, répondit le comte. Et où avez-vous rendez-vous avec vos amis ?

— Sur le port.

— Allons donc au port ! dit le comte. Et se tournant vers le jeune duc :

— Il doit y avoir un fleuriste dans ce pays-ci ?

— Parfaitement : à deux pas, au coin de la Canebière. Ah ! comte, vous voilà bien ! le dernier chevalier français ! Vous ne supportez pas l'idée de vous présenter devant des femmes les mains vides. C'est la vieille tradition. Mon père était ainsi. Ces bonnes façons se perdent.

Il suivit du regard le comté qui entrait dans la boutique, puis, passant librement son bras sous celui de Séverac comme s'il eût retrouvé en lui un ami de vingt ans :

— Et vous, capitaine, est-ce que vous donnez aussi des fleurs aux femmes ? Ce n'est pas probable, hein ? Vous payez de vos vingt ans et de votre bonne mine. Et vous avez bien raison ! Ah ça ! mon cher, je suppose que vous parlez anglais ?

— Oui, monsieur le duc, passablement, dit Séverac avec tranquillité.

— Tant mieux, parce que rien n'est désobligeant comme d'entendre des femmes gazouiller pendant des heures une langue qu'on ne comprend pas. Il semble toujours qu'on soit l'objet de la conversation et qu'on se moque de vous... Du moins, je parle pour moi, ajouta le duc avec grâce, car vous n'êtes pas de ceux dont on puisse, sans aucun rapport, se moquer.

Puis, vivement, faisant quelques pas en avant :

— Ah ! voici justement toute une bande ! Presque exactes, ces dames aujourd'hui. C'est un miracle !

Un break, attelé de deux vigoureux postiers arrivait au grand trot. Sur les hautes banquettes de la voiture, les femmes en toilettes claires, s'abritaient sous leurs larmes ombrelles rouges et bleues. Un caniche noir, portant un collier d'argent au cou, se tenait gravement assis à côté du cocher. Dans la poussière soulev